



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 11 Janvier 2016 à 19 heures

Présents : Céline FRAYARD - Robert ARMENIER – Jean-Matthieu CANCHES - Cécile DARGASSIES - Sophie DUCOUX - Jean-Luc LÉZAT - Jean-Claude PANNEBIAU –

Excusés/Absents : Jean-Marc AGOSTINI – François DROMARD - Émilie MATÉO – Cécile PHARAMOND.

A donné pouvoir : Jean-Marc AGOSTINI à Robert ARMENIER.

Convocation du 6 Janvier 2016

*Secrétaire de séance* : Jean-Matthieu CANCHES

Madame le Maire déclare le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 19 heures.

Madame Céline FRAYARD demande aux Membres du Conseil la possibilité de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

En point 5 : Autoriser l'adhésion de la CCSG au Syndicat Mixte ouvert portant sur le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN).

En point 6 : Répartition du nombre de délégués à l'Intercommunalité

En point 7 : Autorisation faite au Maire de signer une convention avec la Commune de Launac

Info et questions diverses seront traitées en point 8.

8 VOIX : POUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Décembre 2015.

Madame Céline FRAYARD, Maire par Intérim, interroge les membres du conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 9 Décembre 2015.

Jean-Claude PANNEBIAU souhaiterait que dans le point 4 : subvention à l'ALVEE – est un dû soit remplacé dans la phrase « on a l'impression que cette demande de subvention, présentée ainsi est un dû » par est une compensation financière.

Le compte-rendu rectifié ainsi est approuvé à 7 VOIX : POUR  
1 ABSTENTION : Jean-Marc AGOSTINI car il était absent lors de la réunion précédente

**-1- AUTORISATION FAITE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE :**

Madame Céline FRAYARD informe l'Assemblée d'une requête déposée par Monsieur CORNAC auprès du Tribunal Administratif, concernant un accès à sa concession dans l'ancien cimetière. Un avocat, sur Toulouse, a été désigné par la SMACL pour défendre les intérêts de la Commune, mais pour ce faire le Conseil Municipal doit permettre au Maire par Intérim, d'ester en justice.

Autorisation doit être faite au Maire par Intérim

- d'intenter au nom de la Commune des actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour toute action la concernant.
- d'ester en justice avec tous pouvoirs, pour intenter de simples actions conservatoires, en vue de se désister d'une action intentée ou même de recourir à un avocat – ceci pendant toute la durée de son mandat transitoire.

Toutes les décisions seront soumises en Conseil Municipal et transmises au contrôle de légalité.

Madame Céline FRAYARD rajoute avoir eu à fournir à l'avocat des justificatifs pour les travaux réalisés, l'accès à la concession de Monsieur CORNAC est possible.

VOTE : POUR 8 VOIX.

### **-2- ECOLE ELEMENTAIRE : ACQUISITION DE SECHE-MAINS ELECTRIQUES POUR LES TOILETTES :**

Madame Céline FRAYARD explique à l'Assemblée qu'il est actuellement utilisé des dévidoirs, des paquets de papiers se retrouvent régulièrement dans les poubelles, les enfants s'amuse même à confectionner avec le papier des boulettes pour les coller au plafond des toilettes.

La Commission Travaux et Achats s'est réunie et a choisi parmi 3 devis celui adressé par LEZAT ELEC de LAUNAC pour la fourniture et la pose de deux sèche-mains Applimo pour usages intensifs d'un montant TTC de 972 €.

Jean-Claude PANNEBIAU souhaite savoir si les 2 sèche-mains sont seulement pour l'école élémentaire – Céline FRAYARD répond que oui, un sera installé dans les toilettes des filles et un dans les toilettes des garçons car pour l'instant cette demande n'a été formulée que par le conseil d'école de l'élémentaire.

VOTE : POUR 7 VOIX

Jean-Luc LEZAT ne prend pas part au Vote : Alain LEZAT étant un membre de sa famille.

### **-3- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG :**

Madame Céline FRAYARD indique avoir reçu la délibération datée du 26 novembre 2015 du SDEHG concernant la modification de ses statuts – elle n'en fera pas lecture l'ayant transmise à tous les membres du Conseil par courriel.

Elle explique qu'en qualité de Commune Membre, Thil doit désormais se prononcer sur la modification des statuts du SDEHG ; à savoir exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Le Conseil Municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Céline FRAYARD propose de n'approuver dans un premier temps que la modification des statuts du SDEHG comme indiqué ci-dessus.

Jean-Claude PANNEBIAU précise que l'on peut adhérer à tout moment et ultérieurement pour une compétence optionnelle, cela ne pose aucun problème de se prononcer aujourd'hui que sur les changements de statuts.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

#### **-4- ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES HUILES DE LA CANTINE SCOLAIRE :**

Céline FRAYARD indique à l'Assemblée qu'une convention pour l'enlèvement et le traitement de matières a été reçue en Mairie. Oléo Recycling propose d'effectuer un retrait des huiles de cantine une fois par an pour un montant de 95 €.

Ecogras a envoyé un contrat pour l'enlèvement des huiles de la cantine scolaire, avec prestation offerte. Aucune contrepartie n'est exigée, cette Société recycle et revend les huiles végétales usagées.

Elle met à la disposition à la cantine scolaire un bac de récupération de 150 L pour collecter une fois par an les huiles.

Jean-Claude PANNEBIAU demande quelle est la durée du contrat ?

Céline FRAYARD répond que le contrat est établi pour un an et peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties trois mois avant son terme.

Céline FRAYARD demande aux membres du conseil de lui donner l'accord de signer le contrat de prestation de service avec Ecogras.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

#### **-5- ADHESION DE LA CCSG AU SYNDICAT MIXTE OUVERT :**

Céline FRAYARD expose au Conseil que le Département de la Haute-Garonne a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire en très haut débit (THD). Ce schéma a été adopté par le Département le 23 janvier 2014.

Il résulte des réflexions qui ont été engagées en la matière que, pour mener à bien la mise en œuvre du SDAN et en particulier la création d'un réseau (THD), la structure la plus adéquate est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO)

Une telle structure permet au Département ayant eu l'initiative de ce projet d'y associer les EPCI et les Communes Intéressés.

Depuis l'arrêté préfectoral du 30 juin 2015 la Communauté de Communes Save et Garonne est dotée de la compétence «Communications électroniques» et souhaite participer à la création du SMO- l'adhésion à un Syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.

Les Membres du Conseil décident à l'unanimité des membres présents d'autoriser la CCSG à adhérer au SMO pour la mise en œuvre du SDAN.

**-6- NOMBRE DE DÉLÉGUÉS A L'INTERCOMMUNALITÉ - PRÉSENTATION D'UN ACCORD LOCAL :**

Céline FRAYARD indique à l'Assemblée que suite aux démissions sur la Commune, l'accord local a été remis en cause. Aujourd'hui 41 délégués participent à l'intercommunalité. La nouvelle loi de 2015 demanderait à ce qu'il n'y en ait plus que 33. Launac, le Burgaud, Thil et Ondes passeraient de 3 délégués communautaires à 1.

Tous les conseils municipaux de l'intercommunalité doivent délibérer sur la proposition d'un accord local qui maintiendrait à 37 le nombre de délégués communautaires.

Ainsi les Communes de Launac, le Burgaud, Thil et Ondes participeraient à l'intercommunalité avec 2 délégués communautaires à la place de 1.

Les Membres du Conseil après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition d'accord local visant à maintenir à 37 les délégués qui participeront à l'intercommunalité.

Autorisent Madame le Maire par intérim à signer tous les documents qui se rapporteront à cette décision.

Céline FRAYARD précise, que si tous les conseils municipaux n'ont pas délibéré en faveur de l'accord local avant le 21 janvier, le Préfet fera appliquer le 23 janvier 2016 la loi avec 33 délégués et seulement après, un arrêté préfectoral fixera les dates pour les élections municipales de Thil.

**-7- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LAUNAC :**

Le Rugby Club de la Save, s'entraîne et organise des tournois. La Commune de Thil met à disposition les infrastructures (terrains et vestiaires). La Commune de Launac procède à l'entretien tonte et traçage des terrains.

Le Maire de Launac demande à ce que soit mise en place une convention de régularisation à titre gratuit, afin de couvrir les risques qui pourraient survenir lors des prestations de ses agents sur Thil. Cette convention ne sera pas figée dans le temps.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents.

**-8- INFO/QUESTIONS DIVERSES :**

-Céline FRAYARD indique que Monsieur COLMAGRO Chef d'Etablissement du Collège de Cadours transmet ses remerciements pour la subvention allouée lors du dernier conseil municipal, à la participation au séjour des élèves de 3<sup>ème</sup>.

-Céline FRAYARD propose de former un groupe de travail pour gérer le dossier de l'ALVEE et souhaite que des volontaires se prononcent pour participer à cette section.

-Robert ARMENIER – Jean-Matthieu CANCHES – Jean-Claude PANNEBIAU – Jean-Luc LÉZAT et Cécile DARGASSIES acceptent de participer dans un premier temps à un travail qui se réalisera en interne, pour déterminer entre autre le rôle de chacun (ALVEE et MAIRIE) pendant l'interclasse de 12 heures à 14 heures.

Il sera proposé aux absents de pouvoir se rajouter à ce groupe de travail.

-Suite à la rencontre avec un habitant de Thil, la chaine d'accès à la salle des fêtes côté pigeonier a été remise en place. L'arrêté sur l'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace environnant a été affiché à l'intérieur et à l'extérieur de cette salle.

Les toilettes sont indiquées pour les rencontres sportives des équipes extérieures.

-Jean-Luc LÉZAT demande si la Communauté de Communes est intervenue sur la partie du chemin rural située entre Gillet Est et Gillet Ouest ?

Céline FRAYARD répond qu'elle n'a aucune nouvelle pour le moment, mais qu'elle le tiendra informé.

-Jean-Claude PANNEBIAU demande quels travaux sont concernés par l'arrêté sur la déviation par le Chemin de l'Oratoire.

Céline FRAYARD répond que cet arrêté a été pris à la requête de l'Entreprise Gabrielle et qu'elle se renseignera sur les travaux concernés.

Après renseignements pris et pour répondre à la question de Jean-Claude PANNEBIAU l'arrêté portant réglementation de la circulation du 7 janvier au 12 février 2016 Chemin de Brendies, avec déviation Chemin de l'Oratoire a été pris à la demande de l'Entreprise Gabrielle qui doit procéder au raccordement de la propriété de Monsieur DELMAS au réseau électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, déclare le Conseil Municipal clos à 19 heures 40

Fait à Thil, le 12 janvier 2015

Céline FRAYARD

Maire par Intérim.

